



# L'ECO-SIRTOM

Le journal du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement  
des Ordures Ménagères de la Vallée de la Grosne



[secretariat@sirtomgrosne.fr](mailto:secretariat@sirtomgrosne.fr)

N°19 / Janvier 2016

[www.sirtomgrosne.fr](http://www.sirtomgrosne.fr)

03.85.59.26.98

Horaires des déchèteries : 03.85.59.80.15

[www.ecoemballages.fr/suivezmoi/](http://www.ecoemballages.fr/suivezmoi/)

[www.valorplast.com/tous-recycleurs/parlons-plastiques/matieres-a-creer/](http://www.valorplast.com/tous-recycleurs/parlons-plastiques/matieres-a-creer/)

## ZDZG : Utopie incontournable ?

Un nouveau concept commence à envahir notre territoire : Zéro Déchet, Zéro gaspillage (ZDZG). Alors que nous continuons de consommer comme si nos ressources étaient inépuisables, des voix s'élèvent pour nous dire que ce n'est pas le cas et qu'il convient de rectifier nos modes de consommation.

Dans ce sens, la première des choses à faire est de se demander si l'on a réellement besoin du produit que l'on souhaite acquérir. Peut-être qu'avec cette réflexion en filigrane nous pourrions éviter beaucoup d'achats intempestifs qui en définitive vont venir garnir nos poubelles ? Trop souvent encore, on trouve dans nos déchets des produits de consommation courante encore emballés et jetés pour cause de dépassement d'une date limite que l'on ne sait pas interpréter correctement.

Dans un deuxième temps, on peut se demander si le besoin exprimé ne peut pas être couvert par un produit à moindre impact environnemental. L'usage de gobelets recyclables lors de manifestations a permis d'éviter de nombreux kilogrammes de plastique sur le territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne en 2014. Cette action, et bien d'autres, fait partie du Programme Local de Prévention (PLP) des déchets dans lequel nous nous sommes engagés il y a 5 ans. Devant les résultats obtenus, le conseil syndical a décidé de reconduire ce PLP.

Et quand l'achat est utile, faisons en sorte que ce dernier n'augmente indûment la masse de nos déchets à éliminer. Dans une économie circulaire prônée au sein des territoires engagés dans la démarche Zéro Déchet, Zéro Gaspillage (ZDZG) on fait tout pour s'assurer que le déchet devienne un produit ou un sous-produit. Ainsi par exemple, il sera prochainement possible de recycler le placoplâtre de notre territoire pour en refaire du plâtre ce qui limitera fortement notre exploitation de carrières de gypse. Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est pratiquement le plus petit des 58 territoires lauréats de l'appel à projet national ZDZG.

Faisons en sorte que notre petite taille en nombre d'habitants soit une force et nous incite à être imaginatifs pour obtenir des résultats qui ne pourront que nous faire grandir.

Le Président,  
  
Michel MAYA



Responsable de la publication : M. MAYA

Rédaction et photos : M. GALLAND

Diffusion : 10 500 exemplaires

Directeur de la rédaction : M. DEVILLARD

Imprimé sur papier recyclé

Coût unitaire : 0,22 €

SIRTOM VALLEE DE LA GROSNE : TEL.: 03.85.59.26.98 / [sirtomgrosne.fr](http://sirtomgrosne.fr)

page1



**Lutter contre le gaspillage alimentaire**



**Nous sommes tous acteurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire !**

Gaspiillage alimentaire en France :

⇒ **20 kg/an/hab. de nourriture jetée à la poubelle, soit près de 400 € par foyer jetés à la poubelle.**

***Pour lutter contre le gaspillage alimentaire adoptez les réflexes zéro gaspi !!***

- Je vérifie ce qu'il **reste** dans mes placards, je fais une **liste de courses**, J'achète local et de **saison**.
- J'achète des **produits frais** que je cuisine, Je cuisine **la juste quantité**, Je **conserve** correctement les restes
- Je **consomme rapidement** les produits fragiles ou entamés, J'**accommode** les restes et **composte** les déchets alimentaires.



**DLC : Date Limite de Consommation :**  
 « à consommer jusqu'au ... »  
**JOUR- MOIS – ANNEE**  
 Après cette date le produit ne peut plus être consommé.

**DLUO : Date Limite d'Utilisation Optimale :**  
 « à consommer de préférence avant le ... »

⇒ **JOUR – MOIS – ANNEE**  
 Le produit est consommable jusqu'à 3 mois après la date indiquée sur l'emballage.

⇒ **MOIS – ANNEE**  
 Le produit est consommable entre 3 mois et 18 mois après la date indiquée sur l'emballage.

⇒ **ANNEE**  
 Le produit est consommable plus de 18 mois après la date indiquée sur l'emballage.



**Gobelets en plastique : non aux jetables, oui aux réutilisables !**

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne met à disposition gratuitement, depuis 2011, des gobelets réutilisables pour toutes les associations culturelles, sportives, entreprises, écoles, mairies du territoire, sur simple demande de ces dernières. Le prêt et le lavage sont pris en charge par la Collectivité. Seuls les gobelets manquants seront facturés 1 € (montant de la consigne mise en place).



Les gobelets sont ensuite lavés par l'Institut Pierre Chanay situé à Charnay-Lès-Mâcon. Depuis 2011, 151 manifestations les ont utilisés, empruntant ainsi plus de 94 000 gobelets réutilisables, soit autant de gobelets en plastique non jetés dans nos poubelles.

**Pour réserver les gobelets réutilisables, merci de contacter le SIRTOM de la Vallée de la Grosne au 03 85 59 26 98 au moins 10 jours à l'avance !**

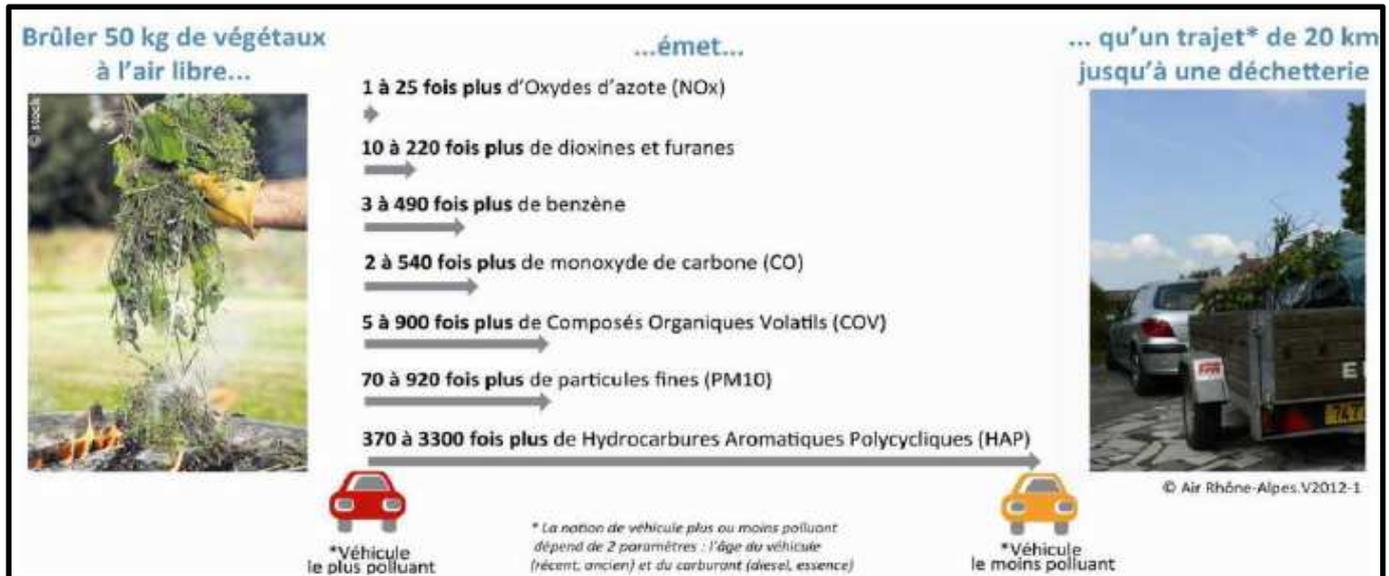


**Gestion écologique des espaces verts : le paillage et la tonte mulching**

Lors de la saison des tontes et tailles de haies, on se retrouve vite avec une montagne de déchets verts à apporter à la déchèterie !

Pour limiter l'apport de ces déchets verts en déchèteries, il existe plusieurs techniques de gestion domestique de ces déchets :

**RAPPEL :** Il est interdit de brûler ces déchets verts (circulaire du 18 novembre 2011)



**Le paillage :** [www.lespetitsgestesdurables.fr](http://www.lespetitsgestesdurables.fr)

Cette méthode consiste à placer au pied des plantes des matériaux organiques pour nourrir et/ou protéger les plantations.

Cette technique de jardinage présente plusieurs avantages et permet de :

- Limiter le dessèchement du sol en conservant son humidité : un paillage vaut plusieurs arrosages.
- Améliorer la structure, la fertilité du sol et la vitalité des plantes car le paillage finit par se transformer en humus (stimulation de la vie du sol).
- Annuler l'apport de produits chimiques (engrais, désherbant), car le paillis permet de limiter le développement des herbes indésirables.
- Assurer une protection des plantes contre le froid et permettre de recycler une partie des déchets de jardin et gagner du temps en évitant de les apporter en déchèterie.



**Quels matériaux peut-on utiliser pour pailler ?**



- **la tonte de pelouse :** Elle se décompose assez vite, elle est donc destinée à un paillis saisonnier de courte durée. Il est préférable de faire sécher les tontes avant de les utiliser en paillis.

**Faire des tontes hautes limite le nombre annuel de tontes, préserve la tondeuse, garde plus facilement la fraîcheur du gazon et retarde le jaunissement en période de sécheresse.**



- **les feuilles mortes :** Elles sont idéales pour pailler sous les haies et les massifs arbustifs. Pour éviter leur éparpillement par le vent, ramasser les feuilles mortes avec votre tondeuse permettra de les broyer et ainsi de limiter leur envol.



Le 23 décembre 2014, le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a sélectionné 58 territoires lauréats de l'appel à projets «Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage», dont fait partie le SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Pendant 3 ans et grâce à un programme d'actions qui leur est propre, chaque territoire a pour objectif de réduire toutes sources de gaspillage, de donner une seconde vie aux produits et de recycler tout ce qui est recyclable. Toutes les actions mises en place doivent se faire dans une démarche participative de l'économie circulaire permettant la réduction de production de déchets mais aussi la redéfinition du déchet en ressource.

Les engagements principaux sont :



**En trois ans, nous devons :**

- Réduire de 6 % l'ensemble des déchets.
- Obtenir une valorisation à 75 % de nos déchets.
- Stabiliser le coût par habitant d'ici là.

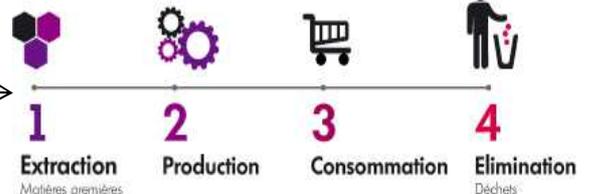


**Ces actions ont pour objectifs :**

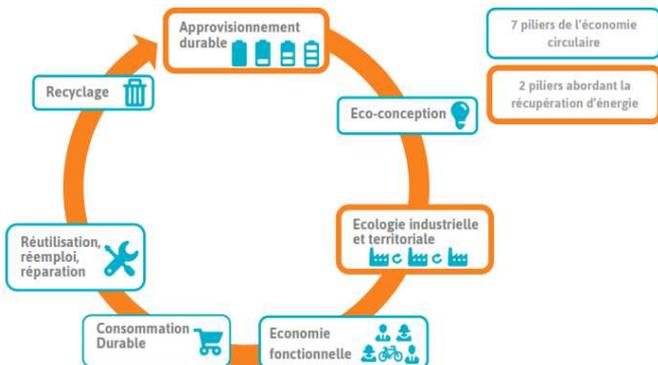
- D'ancrer la politique de gestion des déchets du SIRTOM dans un schéma d'économie circulaire : inciter, soutenir, fédérer et gérer pour que le déchet ne soit pas une contrainte mais devienne une ressource en termes écologique, social et économique.
- De développer le multi traitement priorisé : prévention, réemploi, recyclage, valorisation énergétique, enfouissement ultime.
- De rassembler les acteurs du territoire pour atteindre les objectifs quantitatifs fixés.
- De changer les habitudes d'organisation technique, administrative, financière et fiscale pour développer une nouvelle politique de gestion des déchets sur le territoire.

### Mais concrètement, qu'est-ce que l'économie circulaire ?

Aujourd'hui, notre économie est linéaire : nous extrayons de la matière première, nous la transformons en produits, que nous achetons puis que nous jetons.



Le but de l'économie circulaire est de créer une nouvelle économie sur le principe de « refermer le cycle de vie » de toute forme de produits (services, déchets, matériaux, énergie,...). Par exemple, un carton d'emballage dont un particulier ou professionnel veut se débarrasser, peut servir à un autre professionnel dans un secteur proche. Le déchet devient alors ressource.



**Le déchet est un produit ou la matière première d'un nouveau produit !**

L'économie de fonctionnalité est généralement rattachée à l'économie circulaire : on achète le service au lieu du bien, en louant des appareils qui seront utilisés peu de fois pour le jardinage ou le bricolage plutôt que de posséder un objet qui deviendra déchet!



Grâce à l'opération Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne va mettre en place au cours des trois prochaines années (2016-2019) un programme de 45 actions.



### Des exemples d'actions sur notre territoire !

Pérenniser le Programme Local de Prévention en proposant : la mise en place des couches lavables, de la vaisselle réutilisable pour les manifestations, en évitant le gaspillage alimentaire, en travaillant sur l'éco-consommation, en communiquant et sensibilisant les enfants comme les adultes, en travaillant avec les professionnels.



Pérenniser la Ressourcerie et créer un atelier local pour développer les filières de la réparation sur le territoire.



Créer une épicerie de réemploi des invendus.

Fournir des poules aux foyers volontaires et étudier la collecte des bio déchets en relation avec la mise en place d'une unité de méthanisation agricole



Créer une redevance spéciale incitative pour les professionnels.

Etendre les consignes de tri pour les emballages, prendre rendez-vous avec les usagers qui ont des refus de tri pour une explication personnalisée et leur proposer de devenir des foyers témoins.



Etendre les flux triés en déchèteries aux meubles, plâtres, plastiques durs, séparer la pelouse des branchages pour une valorisation, proposer des prêts de tondeuses mulching ou de broyeurs.



Créer des partenariats pour développer l'éco-conception, les ventes de produits en vrac, les circuits courts, les consignes du verre.



Créer un conseil de territoire déchets.



Première action ! Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne souhaite accompagner la nouvelle association « FabLab du Clunisois » qui sera opérationnelle en début d'année 2016 et sera basée dans l'ENSAM. L'objectif est de proposer aux particuliers (enfants, adultes) et entreprises, des moyens de fabrication et des compétences leur permettant de réaliser leur projet. On retrouve souvent dans les FabLab des projets techniques mais aussi artistiques. Pour la réalisation de ces projets, le FabLab a besoin de matières premières : électronique, bois, plastique... Le FabLab sous couvert d'une convention valorisera les matières récupérées et triées par le SIRTOM.

**Vous pouvez lire le dossier complet sur notre site internet : [WWW.SIRTOMGROSNE.FR/APZGZD.php](http://WWW.SIRTOMGROSNE.FR/APZGZD.php)  
Chaque habitant est concerné. Les objectifs à atteindre sont ambitieux et touchent aussi bien le recyclage, la prévention, le réemploi, la valorisation énergétique...**

**L'économie circulaire est en marche sur notre territoire, nous devons la développer.**

### Recycler



En France pour l'année 2013 : 26,5 millions d'appareils électriques et électroniques ont été déposés par les usagers en déchèteries.

Le recyclage permet d'éviter le gaspillage des matières premières et la pollution puisque le traitement fait l'objet de contrôles approfondis de la part d'Eco-systèmes.

Pour le consommateur qui choisit cette option, il s'agit essentiellement de trouver le point de collecte le plus proche de chez lui (magasins ou déchèteries). La géo localisation de ces lieux d'apport est disponible sur [eco-systemes.fr](http://eco-systemes.fr).

### Donner

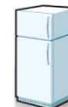


Le don est un geste déjà encouragé depuis plusieurs années par Eco-systèmes et le SIRTOM de la Vallée de la Grosne pour favoriser le réemploi ou la réutilisation des appareils, tout en soutenant l'économie sociale et solidaire.

Localement, Eco'sol (Le Pont) répare des appareils électroménagers encore en bon état collectés auprès des distributeurs et reçoit directement les dons des consommateurs sur les déchèteries du territoire du SIRTOM.

Un tri est effectué pour sélectionner des appareils de qualité qui pourront être revendus, alors que les autres appareils seront remis à Eco-systèmes pour être recyclés. Eco-systèmes permet aussi de les donner à un ami, en publiant une petite annonce sur les réseaux sociaux.

### Echanger



Echanger son appareil en publiant également une petite annonce en ligne est une autre option.

Ce choix permet de faire des trouvailles et de mettre la main sur des objets qui ne sont plus commercialisés.

A l'inverse, dès lors que l'on stocke chez soi un « collector » ou un appareil inutilisé qui peut lire d'anciens supports sonores ou visuels disparus (un magnétoscope VHS par exemple), il peut être utile d'en faire profiter ses amis. Cette option correspond à une évolution profonde des comportements qui se traduit par la multiplication des sites ou services d'échange ou de troc, en ligne.

### Réparer



Réparer, ou faire réparer, est une autre solution possible. Avant de se lancer dans des opérations de réparation proprement dites, complexes et parfois dangereuses, il existe des gestes simples à effectuer pour remettre l'appareil en marche.

On peut également faire réparer son appareil par les SAV des fabricants et distributeurs, ou bien par un réparateur indépendant, à condition de bien le choisir !



Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne récupère les meubles depuis une année à la déchèterie de Cluny dans le cadre du programme éco-mobilier.

26 kilos par habitant chaque année, soit au total 1,7 million de tonne, l'équivalent de 170 fois la tour Eiffel, c'est ce que représentent en France les produits mobiliers usagés. Toutes les déchèteries seront progressivement équipées d'une benne éco-mobilier.

[eco-mobilier.fr](http://eco-mobilier.fr)

**Ne sont pas concernés**

→ Les éléments de décoration et de récréation

**Amateurs de bricolage ? Votre mission si vous l'acceptez : allez en déchèterie !**

Pourquoi apporter mes déchets spécifiques à la déchèterie ? Pour mieux valoriser les déchets qui vont à la poubelle et qui ne doivent pas être pollués par des déchets représentant un risque pour la santé et l'environnement.

Les déchets de produits chimiques nécessitent une collecte et un traitement spécifique qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu.

Il est donc important de ne plus les jeter dans la poubelle ou dans les canalisations mais de les apporter en déchèterie, si possible dans leur emballage d'origine.



Exemples de produits générateurs de déchets spécifiques.



Apport en déchèterie. Premier tri des déchets de produits chimiques par les gardiens de déchèterie.



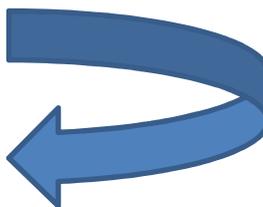
**Déchèterie**



[www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)



Valorisation énergétique (chauffage, électricité, recyclage) dans des conditions respectueuses de l'environnement.



Collecte et transport réglementés vers des sites industriels de tri et regroupement.

Trouvez la déchèterie la plus proche: [www.mesdechetspecifiques.com](http://www.mesdechetspecifiques.com)

Quelles sont les **consignes à respecter** pour faire le bon geste de tri pour les vêtements, linges de maison et chaussures, et garantir leur valorisation ?

Ce sont tous les vêtements, sous-vêtements, foulards, gants et bonnets, draps et serviettes, nappes et mouchoirs, chaussures de ville et de sport, tongs et sandales, basket, que ce soit adulte ou enfant, etc..., même usés, ils peuvent être valorisés.



Des conteneurs sont disposés sur le territoire : voir la carte sur [www.ecotlc.fr](http://www.ecotlc.fr)



Une collecte a lieu une fois par semaine sur le territoire



Les articles dont vous vous séparez peuvent être usés ou simplement ne plus être à votre goût, par contre ils doivent être **propres et secs** ! Vous pouvez également les donner à la Ressourcerie !



N'y mêlez pas des articles mouillés et souillés comme les vêtements ayant servi au bricolage et aux travaux ménagers. Merci de ne pas laisser de sacs à terre.

Comme prévu par Eco'sol (Le Pont), le magasin de vente de la Ressourcerie a déménagé au **28 bis route de Jalogny à Cluny.**

Situé à proximité de l'usine «OXXO», ce magasin est plus accessible, plus grand et vous accueille pour chercher ou trouver les bonnes affaires !

Textiles, bibelots, vaisselles, jouets, livres, matériels électriques et électroniques, meubles, cultures et d'autres objets relookés sont à votre disposition.

[www.lepont.asso.fr](http://www.lepont.asso.fr) – 06 26 80 51 13

Heures d'ouverture du magasin :

Mardi	14h-18h
Mercredi	14h-18h
Judi	14h-18h
Vendredi	14h-18h
Samedi	10h-12h 14h-18h



Magasin de vente